

Appel de la Ligue pour la Liberté de Vaccinations

APPEL

La liste des vaccinations obligatoires s'allonge de plus en plus.

HIER : La vaccination anti-variolique, anti-diptérique, anti-tétanique et le B.C.G.

AUJOURD'HUI : La vaccination anti-polio.

DEMAIN : Les vaccins contre la coqueluche, la grippe, le rhume des foins seront peut-être obligatoires !

En même temps que celle de ces obligations vaccinales, la liste des accidents — souvent mortels — s'allonge de plus en plus.

IL EST GRAND TEMPS DE REAGIR !

LA LIGUE NATIONALE pour la LIBERTE des VACCINATIONS considère comme un scandale l'éviction scolaire des enfants dont les parents rejettent une théorie médicale fortement contestée et souvent absolument contre-indiquée par leur médecin :

- elle regarde comme une inadmissible pression le fait d'avoir à subir une cuti ou une vaccination pour être admis à se présenter aux Examens de Faculté, ou à un emploi quelconque.
- elle proteste contre l'étouffement systématique de toute théorie scientifique non pasteurienne.
- elle revendique, pour tout citoyen, le droit de protéger sa santé (et celle de ses enfants) contre toute exploitation ou contre toute pression d'où qu'elle vienne.

Par tous les moyens légaux dont elle peut disposer, la Ligue entend poursuivre la réforme des méthodes de contrainte (sur les médecins comme sur les malades et les bien-portants) par lesquelles tend à s'instituer une « médecine officielle », une « médecine d'Etat ».

En un mot, elle réclame :

L'ABOLITION DE TOUTE OBLIGATION

EN MATIERE DE VACCINATION

EXTRAIT DES STATUTS

Article I

Considérant le caractère obligatoire des vaccinations comme une atteinte à l'intégrité physique et morale de l'individu et à la liberté de conscience, affirmant que le corps humain est la propriété inviolable et sacrée de l'individu et que nul ne peut obliger autrui à subir un traitement préventif ou curatif sans son consentement exprès,

Estimant que les Pouvoirs Publics ne doivent pas prendre parti dans les querelles d'écoles et de doctrines en matière médicale, pas davantage qu'en matière de croyance philosophique ou d'opinion publique,

— que dans ces trois domaines de la pensée le citoyen a droit à une totale liberté,

— que le « pasteurisme » n'est qu'une théorie scientifique que le Corps Médical est loin de partager « universellement » et que par conséquent, l'Etat ne devrait pas l'imposer.

Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts en remplissant les conditions ci-après fixées, une association qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901.

Article II

Cette Association a pour objet :

1. — de réclamer par les voies légales l'abrogation de toutes les lois, ordonnances, règlements, etc. rendant obligatoires des vaccinations et inoculations quelles qu'elles soient, à quelque âge et pour quelque cause que ce soit, de façon à établir en France la liberté complète des vaccinations (1)

2. — plus généralement pour tout individu le droit de s'en rapporter pour lui et pour ses enfants à l'avis du médecin qu'il aura librement choisi et en qui il aura placé sa confiance ; et pour ce médecin — en vertu de son titre et de son diplôme — le droit de choisir librement les méthodes préventives et curatives qu'il entend adopter et avec l'accord du patient, le droit de les appliquer dans l'exercice de sa profession.

3. — d'exiger que tous les accidents consécutifs aux vaccinations obligatoires soient l'objet d'une indemnisation de la part de l'Etat, alors même que lesdites vaccinations auraient été pratiquées par le médecin choisi par les intéressés en clientèle privée.

Avantages réservés à tous les membres de la LIGUE NATIONALE POUR LA LIBERTE DES VACCINATIONS.

1. — Conseils juridiques gratuits.

2. — Intervention auprès des Administrations commettant des abus de pouvoir (avis et sommations abusives).

3. — Abonnement gratuit à « Vaccinations ou Santé ».

4. — Les avocats de la Ligue sont à la disposition des adhérents pour conduire la procédure de réparation de préjudices causés par une vaccination obligatoire. Après étude de leur dossier, les adhérents qui cotisent depuis plus d'un an pourront être défendus gratuitement.

Parents, qui avez des difficultés avec les diverses Administrations à cause de votre opposition aux obligations vaccinales, vous qui vous refusez à déléguer à l'Etat une partie de vos droits et de vos responsabilités en ce qui concerne la santé de vos enfants,

ADHEREZ A LA LIGUE NATIONALE POUR LA LIBERTE DES VACCINATIONS

Demandez votre

BULLETIN D'ADHESION

A LA LIGUE NATIONALE POUR LA LIBERTE DES VACCINATIONS

4, rue Saulnier, PARIS-IX^e

En GRANDE-BRETAGNE, grâce à l'action de « The National Anti-Vaccination League », il n'y a plus d'obligations vaccinales.

En FRANCE aussi, les obligations vaccinales peuvent être supprimées. Mais il faut que la LIGUE NATIONALE pour la LIBERTE des VACCINATIONS ait les moyens de mener une action efficace.

La LIGUE NATIONALE pour la LIBERTE des VACCINATIONS a été créée pour vous aider !

A votre tour aidez-la !

ADHEREZ! FAITES ADHERER VOS AMIS !